

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

16/07/2025

Date d'affichage

16/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu,
Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, Mme ROLLAND Christelle,
M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine,
M. VENEAU Antoine

Procurations :

M. RIVIERE Jacky donne pouvoir à M. MARCHESSEAU Roger

Etai(ent) absent(s) :

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme HERISSE Laetitia,

Etai(ent) excusé(s) :

Mme PAQUET Stéphanie, Mr RIVIERE Jacky,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Numéro interne de l'acte : 2025-44

Objet : Marchés Festifs

Monsieur le Maire propose de retenir dès à présent les dates pour les marchés festifs de 2026, organisés par la commune, et de fixer les tarifs de l'emplacement.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE de retenir les dates du 4 juillet et 12 septembre 2026 pour organiser les marchés festifs,
- DECIDE de maintenir le tarif de l'emplacement à 2€ le mètre linéaire.

Mme Christelle ROLLAND s'est absentée un court moment.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme TEILLET Karine



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 28 juillet 2025
Le Maire,
Jean-François SALANON

